



Cachet du syndicat



Psychologue

édition 2019

Filière médico-sociale
Catégorie A



MODE D'ACCÈS

Psychologue

- Par concours externe.

MISSIONS

Les psychologues territoriaux exercent les fonctions, conçoivent les méthodes et mettent en oeuvre les moyens et techniques correspondant à la qualification issue de la formation qu'ils ont reçue. A ce titre, ils étudient, au travers d'une démarche professionnelle propre les rapports réciproques entre la vie psychique et les comportements individuels et collectifs afin de promouvoir l'autonomie de la personnalité.

Ils contribuent à la détermination, à l'indication et à la réalisation d'actions préventives et curatives et collaborent aux projets de service ou d'établissement des régions, des départements et des communes par la mise en oeuvre de leur démarche professionnelle propre, tant sur le plan individuel, familial qu'institutionnel, dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, de la protection maternelle et infantile et dans tout domaine à caractère social.

Ils entreprennent et suscitent tous travaux, recherches ou formations que nécessitent l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de leur action et participent à ces travaux, recherches ou formations.

Ils peuvent collaborer à des actions de formation.

FO REVENDIQUE

- Prise en compte dans le temps de travail du temps de formation requis pour assurer la qualité de psychologue
- Reconnaissance statutaire et indiciaire du niveau de diplôme requis
- Le calcul de l'ancienneté lors du recrutement doit prendre en compte les périodes de stage effectuées lors de leur formation

Ces revendications viennent en complément d'une augmentation immédiate de 16% de la valeur du point d'indice pour compenser la perte de pouvoir d'achat depuis 2000.



TRAITEMENT MENSUEL AU 01.02.2019

Valeur du point d'indice au 1^{er} février 2019 : 4,6860

décret 92-854

Ech	durée	Brut	Maj.	Trait. Brut	Indem.Comp.	C.S.G	CNRACL	R.D.S.	TRAIT NET	GRADE
1	1 an	441	388	1 818,17	15,64	164,34	196,91	8,93	1 463,63	PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE
2	1 an	457	400	1 874,40	16,13	169,43	203,00	9,21	1 508,90	
3	2 ans	467	406	1 911,89	16,45	172,82	207,06	9,39	1 539,07	
4	2 ans	498	429	2 010,29	17,30	181,71	217,71	9,88	1 618,29	
5	2ans 6m	528	452	2 118,07	18,23	191,45	229,39	10,41	1 705,05	
6	3 ans	572	483	2 263,34	19,48	204,58	245,12	11,12	1 821,99	
7	3 ans	608	511	2 394,55	20,60	216,44	259,33	11,76	1 927,61	
8	3ans 6m	656	547	2 563,24	22,06	231,69	277,60	12,59	2 063,42	
9	4 ans	702	583	2 731,94	23,51	246,94	295,87	13,42	2 199,22	
10	4 ans	758	625	2 928,75	25,20	264,73	317,18	14,39	2 357,65	
11		816	669	3 134,93	26,98	283,37	339,51	15,40	2 523,63	

Ech	durée	Brut	Maj.	Trait. Brut	Indem.Comp.	C.S.G	CNRACL	R.D.S.	TRAIT NET	GRADE
1	2 ans	609	512	2 399,23	20,64	216,87	259,84	11,79	1 931,39	PSYCHOLOGUE HORS CLASSE
2	2ans 6m	693	575	2 694,45	23,19	243,55	291,81	13,24	2 169,04	
3	2ans 6m	746	616	2 886,58	24,84	260,92	312,62	14,18	2 323,70	
4	2ans 6m	800	657	3 078,70	26,49	278,28	333,42	15,12	2 478,36	
5	2ans 6m	869	710	3 327,06	28,63	300,73	360,32	16,34	2 678,29	
6	3 ans	930	756	3 542,62	30,48	320,22	383,67	17,40	2 851,81	
7		985	798	3 739,43	32,18	338,01	404,98		3 010,25	



ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Avancement au grade...

- de psychologue hors classe.

Au choix, après inscription sur un tableau d'avancement, les psychologues de classe normale justifiant de 2 ans d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon de leur grade.

FORMATIONS

- D'intégration
- De professionnalisation
- De professionnalisation tout au long de la carrière
- Lorsqu'ils accèdent à un poste à responsabilité



catégorie A
PSYCHOLOGUES

	1	2	3	4	5	6	7
IB	609	693	746	800	869	930	985
IM	512	575	616	657	710	756	798
DUREE	2a	2a6m	2a6m	2a6m	2a6m	3a	-

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
IB	441	457	467	498	528	572	608	656	702	758	816
IM	388	400	408	429	452	483	511	547	583	625	669
DUREE	1a	1a	2a	2a	2a6m	3a	3a	3a6m	4a	4a	-

